

## ADMISSION SUR DOSSIER

Cette admission s'adresse :

- Pour les Facultés de médecine, pharmacie et médecine dentaire, aux élèves inscrits en classe terminale scientifique<sup>(1)</sup> (ou déjà bacheliers) de bon niveau scolaire.
- Pour la Faculté d'ingénierie, aux élèves inscrits en classe terminale SG pour le programme libanais ou terminale S spécialité mathématiques ou physique-chimie pour le programme français (ou déjà bachelier) de bon niveau scolaire.
- Pour l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth, aux élèves de classe terminale (ou déjà bacheliers) de bon niveau scolaire

Ils peuvent ne pas encore avoir atteint le niveau A au test de français. Voici les étapes de cette admission, qui se conclut dès avril :

### **Présentation du dossier (en février)**

Les candidats constituent un dossier scolaire, dans une enveloppe à retirer à partir du 7 janvier 2008 auprès de leur établissement ou de l'une des institutions.

Ils le présentent avant le 8 février 2008 à 12h à l'institution de leur choix, en indiquant s'ils le désirent une deuxième ou troisième institution où ils souhaitent être admis à défaut de la première. Les Facultés de pharmacie et de médecine dentaire attribuent un bonus aux candidats de premier choix.

### **Documents à fournir (à remettre avant le 8 février 2008 à l'institution de son choix)**

- Fiche d'inscription et engagements dûment remplis et signés (*inclus dans le dossier*).
- Deux lettres d'appréciation confidentielles, émanant d'un professeur de matière scientifique et d'un professeur de matière non scientifique de la classe terminale, sous enveloppe scellée par le chef d'établissement (*incluses dans le dossier*).
- Photocopie de la carte d'identité ou un extrait d'état-civil individuel postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- Une photo format passeport datée de moins de trois mois (*inscrire au verso le nom, le prénom et le prénom du père*).
- Les notes et classement des classes de seconde, de première et du premier trimestre de la classe terminale (*copie certifiée conforme par le chef d'établissement*) ; s'ils sont déjà bacheliers, ils ajoutent les résultats du baccalauréat (*copie certifiée conforme par le ministère de l'Éducation*), et indiquent les études qu'ils suivent.
- Le bulletin (formulaire inclus dans le dossier) résumé des notes sur vingt des classes de seconde, de première et du premier trimestre de la classe terminale, signé par le chef de l'établissement.
- Une lettre manuscrite de motivation.
- Attestation d'inscription établie par le dernier établissement scolaire ou universitaire fréquenté par l'étudiant.

<sup>1</sup> Terminale, SG ou SVT pour le programme libanais, Terminale S pour le programme français.

**Examen du dossier (en février-mars)**

Le jury examine en mars les dossiers présentés. Il attribue à chacun une note permettant de les classer. La liste des notes est alors rendue anonyme par codage aléatoire.

Dans une séance présidée par le recteur, au mois de mars, les admissions sont prononcées en suivant le classement sur la liste anonyme, en fonction des places disponibles dans chaque institution. Les résultats de l'admission seront disponibles sur le site de l'USJ : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb), et sur les tableaux d'affichage des Facultés concernées. Les candidats admis doivent retirer les souches pour le paiement de l'acompte aux secrétariats des Facultés avant le vendredi 6 avril 2007. Ces admissions sont conditionnelles, puisque les candidats doivent obtenir le baccalauréat et le niveau A au test de français.

**Conditions relatives au test de français**

Les candidats à une inscription aux Facultés de médecine, pharmacie, médecine dentaire, ingénierie et à l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth doivent avoir été classés en catégorie « A » au test d'aptitude en langue française avant la date ultime de leur première inscription.

**Inscription (en avril)**

Les admis ont jusqu'au 23 mai 2008 à 12h pour confirmer leur inscription en versant un acompte de 800 000 LL. Cet acompte, à valoir sur le premier terme de la scolarité, ne peut être remboursé qu'en cas d'échec au baccalauréat ou au test d'aptitude en langue française. Le solde du premier terme de la scolarité doit être versé avant le 18 juillet 2008.

Les candidats non admis peuvent se présenter au concours. Les candidats admis dans l'institution de leur deuxième ou troisième choix peuvent tenter d'obtenir l'admission dans l'institution de leur premier choix en se présentant au concours, mais ils perdent dans ce cas leur place en admission sur dossier. Les candidats concernés doivent respecter toute la procédure d'inscription au concours, même s'ils sont dispensés du paiement des frais.

**Admission sur dossier pour les étudiants à l'étranger :**

L'Université Saint-Joseph souhaite faciliter l'admission à ces institutions des élèves ayant suivi toutes leurs études secondaires à l'étranger (classes de seconde, première et Terminale).

Elle prend à cette fin des décisions de trois ordres : créer une possibilité d'admission à titre étranger ; faciliter l'envoi du dossier ; faire preuve de bienveillance lors de l'examen du dossier. Des facilités pour la langue française, pour l'obtention de bourses sont présentées par ailleurs.

**1- Admission à titre étranger**

Les élèves ayant suivi toutes leurs études secondaires dans un établissement étranger et n'ayant pas la nationalité libanaise peuvent être candidats à l'admission à titre étranger, sur un quota de places fixé par chaque institution. Pour cette admission à titre étranger, seule l'admission sur dossier est possible.

Ils peuvent aussi être candidats à l'admission ordinaire (par concours).

**2- Dossier de candidature**

Les élèves ayant suivi leurs études secondaires dans un établissement étranger, qu'ils soient ou non de nationalité libanaise, ont à remplir le dossier de candidature commun à tous les candidats à ces institutions.

• Ce dossier est disponible en format PDF sur le site de l'Université : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb)

Ils peuvent envoyer leur dossier rempli par fax à condition de régler en même temps les droits d'inscription. Dans ce cas, l'admission éventuellement prononcée par le jury reste conditionnelle et provisoire jusqu'à la présentation du dossier original.

Ceux qui n'ont pas la nationalité libanaise ont à préciser s'ils sont ou non candidats à l'inscription à titre étranger.

### **3- Examen du dossier**

Le traitement du dossier (calcul des moyennes, note de dossier) est le même que pour les autres candidats à ces institutions.

Les élèves ayant suivi toutes leurs études secondaires dans un établissement étranger n'ayant pas la nationalité libanaise ayant choisi l'admission à titre étranger, font l'objet d'un classement à part. Pour les élèves libanais et ayant suivi toutes leurs études secondaires dans un établissement étranger et pour les étrangers candidats à l'admission ordinaire, il sera tenu compte d'un coefficient correctif calculé pour leur établissement qui ne soit pas pénalisant par rapport aux établissements bien connus de l'Université.

*Remarque : Les élèves libanais et les étrangers qui ont choisi l'inscription ordinaire peuvent encore être admis sur concours ou sur titre comme les autres candidats.*